

TERRITOIRES / TOURISME : Les compétences du tourisme officiellement transférées à Bordeaux Métropole

Conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, les compétences de promotion du tourisme ont officiellement été transférées à [BORDEAUX METROPOLE](#) / T : 05.56.99.84.84. Afin de répondre aux différents enjeux soulevés par la métropolisation, la gouvernance de l'Office de tourisme de Bordeaux Métropole prévoit un conseil d'administration composé de 42 représentants élus pour 3 ans et répartis équitablement entre le collège des élus, le collège des institutionnels, et le collège des socio-professionnels. www.bordeaux-metropole.fr